

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2020-111

**DECISION DU PRESIDENT****N° : DEC\_037\_2020****Objet : REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCATS – Affaire Albret Communauté-SARL EQUALIA**

Vu les statuts d'Albret Communauté,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Exposé des motifs :

La société EQUALIA SARL, délégataire de service public du parc aquatique « LUD'O PARC » a déposé, par l'intermédiaire de son représentant « TAYLOR WESSING » cabinet d'avocats, 75008 PARIS, une demande indemnitaire en vue de la réparation d'un préjudice dans le cadre de l'exécution de la convention de délégation de service public.

Le dossier est confié à Maître DELBREL, du cabinet d'avocats associés VALAY-BELACEL-DELBREL-CERDAN, 47000 AGEN.

Le montant des honoraires est fixé à 190 € HT/heure.  
Il est accordé une provision pour un montant total de 1 100 € HT correspondant à 150 € HT de provision sur frais et 950 € HT de provisions sur honoraires sur la base de 5 heures.

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

**DECIDE**

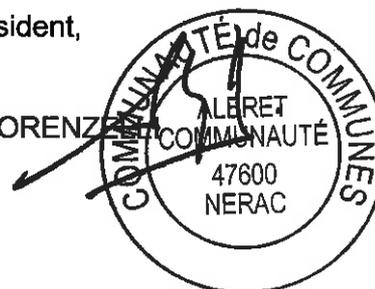
**Article 1 :** de confier la mission dans le cadre du dossier cité en objet à Maître DELBREL, avocat à AGEN (47000)

**Article 2 :** de verser une provision sur frais et honoraires d'un montant de 1 100 € HT.

Fait à NERAC, le 25 MARS 2020

Le Président,

Alain LORENZINI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire